

PREFECTURE DE LA VIENNE
Monsieur le Préfet de la Vienne
7 place Aristide Briand
86000 POITIERS

A Mignaloux-Beauvoir,
Le 18 octobre 2023

N. Ref : PT/AM/JPP/MP/SB/3741

Objet : Montants Aides PAC - Campagne 2023

Siège Social

Agropole, 2133 Route de Chauvigny
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. : 05 49 44 74 74
Email : accueil@vienne.chambagri.fr

Agence de MIREBEAU

2 Rue des Cyprès
86110 MIREBEAU
Tél. : 05 49 50 44 29
Email : mirebeau@vienne.chambagri.fr

Agence de MONTMORILLON

Eco Espace, 70 Rue de Concise
B.P. 70050 - 86501 MONTMORILLON Cedex
Tél. : 05 49 91 01 15
Email : montmorillon@vienne.chambagri.fr

Agence de VIVONNE

13 Rue des Sablons
86370 VIVONNE
Tél. : 05 49 36 33 60
Email : vivonne@vienne.chambagri.fr

Monsieur le Préfet,

Après avoir attiré votre attention sur les grandes difficultés, l'incapacité des pouvoirs publics à mettre à disposition un outil fonctionnel auprès des agriculteurs et sur une réglementation PAC aberrante, je me dois de vous interpeller vis-à-vis du montant des aides PAC du 1^{er} pilier pour la campagne 2023.

Force est de constater qu'une fois de plus les agriculteurs, ainsi que leurs efforts, seraient bafoués. En effet, les premières estimations des montants des écorégimes, des montants des aides animales sont très inquiétants et loin d'être satisfaisants.

N'oublions pas les belles paroles de M. FESNEAU sur le PSN (Plan Stratégique National), que je cite, « *Sa mise en œuvre permettra à nos producteurs de s'engager pleinement dans les transitions tout en relevant le défi de la compétitivité et de la souveraineté de nos filières alimentaires.* »

L'écorégime devait rémunérer des pratiques agricoles permettant la préservation de l'eau, du sol et de l'air, comme la diversité des cultures sur terres arables, le non-labour des prairies permanentes et la couverture des sols sur les inter-rangs des cultures pérennes. Il devait également rémunérer les services rendus pour la protection des ressources naturelles via les systèmes d'exploitations certifiées AB ou HVE ou via la voie biodiversité.

De ce fait, les agriculteurs ont répondu à nouveau présents en s'engageant dans la transition agro-écologique et ainsi en modifiant leurs pratiques agricoles. Pour rappel, 700 agriculteurs de la Vienne n'auraient pu prétendre à l'écorégime sans changement fondamental de leurs pratiques sur leurs exploitations.

De plus, le Plan Stratégique National (PSN), approuvé par la Commission Européenne en date du 31 août 2022, validait des montants unitaires pour les écorégimes avec 3 niveaux d'aide selon le niveau atteint par l'agriculteur (niveau 1 : 60 €/Ha, niveau 2 : 80 €/Ha et Niveau Agriculture Biologique : 110 €/Ha).

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les montants annoncés sont nettement inférieurs à ceux indiqués dans le PSN. Le niveau 1 est de 45,46 €/Ha, le niveau 2 est de 62,05 €/Ha et le niveau Agriculture Biologique est de 92,05 €/Ha.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924

Siret 188 600 027 000 26

APE 9411Z

www.vienne.chambagri.fr

Ne parlons même pas de la filière élevage qui, après avoir déjà subi la perte de l'ICHN en 2019 et une enveloppe ridicule sur les MAEC en 2023, découvre une forte diminution des aides animales. L'aide ovine passe de 22 € à 19 €/tête, et l'aide à l'UGB passe de 110 € à 98 €, alors que ce montant de 98 €/UGB ne devrait être mis en application qu'en 2027.

Quelle chute brutale d'aides pour les éleveurs !

Pour exemple, une exploitation moyenne de la Vienne en Grandes Cultures de 146 Hectares qui initialement devait perdre 2 018 € d'aides avec le passage du paiement vert en écorégime, va finalement perdre la somme, dès 2023, de 4 140 €.

De même, une exploitation type avec élevage Bovin Viande en Vienne (133 ha et 77 UGB) va perdre en 2023 la somme de 5 337 € avec principalement une perte de 4 679 € sur l'aide UGB.

La perte d'aide en 2023 est atténuée grâce à la convergence des DPB (avec une augmentation de la valeur faciale), cependant, celle-ci sera de courte durée puisque les DPB seront revus à la baisse en 2025.

Enfin et pour terminer sur l'ineptie des montants des aides, prenons le cas de l'Aide Complémentaire au revenu pour les Jeunes Agriculteurs, dit ACJA, qui doit contribuer au renouvellement des générations en accompagnant la première installation. Celle qui devait apporter un soutien aux jeunes agriculteurs afin qu'ils disposent de moyens plus importants pour faire face aux charges supplémentaires liées à l'installation de leur activité.

Au final, le montant forfaitaire annoncé de 4 469 € se voit révisé à hauteur de 3 100 €. *In fine*, et malgré une hausse du budget pour cette aide, l'aide qui devait favoriser les jeunes agriculteurs est moins importante qu'auparavant (3 100 en 2023 au lieu de 3 468 € en 2022).

Les promesses qui ne seraient pas tenues seraient autant de mensonges : cette fausseté des pouvoirs politiques qui demande aux agriculteurs de changer leurs systèmes et leurs pratiques en contrepartie d'une rémunération alors même qu'ils ne percevront probablement pas cette compensation à la hauteur de leurs efforts.

La véritable réussite de ce gouvernement est malheureusement la « désagriculture » de notre pays, selon un rapport publié le 18 octobre, le CGAER estime que 20 000 ha par an sont abandonnés, sans usage, soit aujourd'hui 2.7 à 3 millions d'ha, soit 10% de la surface agricole utile en France.

La Coordination Rurale de la Vienne se joint à moi pour vous interpeler sur la politique agricole qui est déployée sur notre territoire.

Cette PAC ne soutient pas l'agriculture, et est en passe de ne plus soutenir aussi la transition agro-écologique.

Il est urgent de changer cette politique agricole, il est urgent pour les agriculteurs de bénéficier de prix agricoles qui leur permettent de vivre dignement de leur métier.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de ce constat afin que des mesures soient prises sans délai pour remédier à cette situation.

Nous espérons retrouver des actes forts de nos décideurs politiques à la hauteur de leurs engagements !

Dans l'attente d'une suite favorable à nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la Coordination
Rurale 86,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

François TURPEAU

Le Président de la Chambre
d'agriculture de la Vienne,

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe TABARIN

Copie : Sénateurs, Député(e)s de la Vienne